

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1542

51 – MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS

Ventes et cessions

823 286 919 RCS Reims.

HOLDING MALLET.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 1000.00 EUR.

Adresse : 40, Rue des Sablons, 51390 Gueux.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE E.G.D.I. Société par actions simplifiée au capital de 41.050 € Siège social : Zac Croix Blandin 3 Rue des Terres 51420 CERNAY-LES-REIMS 393 200 357 RCS REIMS ET HOLDING MALLET Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 € Siège social : 40 Rue des Sablons 51390 GUEUX 823 286 919 RCS REIMS AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée signé par voie de signature électronique via DocuSign® conformément à l'article 1367 du Code civil en date du 21/11/2024, la société E.G.D.I., SAS au capital de 41.050 €, sise Zac Croix Blandin 3 Rue des Terres 51420 CERNAY-LES-REIMS, identifiée sous le n° 393 200 357 RCS REIMS, représentée par M. Olivier MALLET, Directeur Général, et la société HOLDING MALLET, SARL au capital de 1.000 €, sise 40 Rue des Sablons 51390 GUEUX, identifiée sous le n° 823 286 919 RCS REIMS, représentée par M. Olivier MALLET, Gérant, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société E.G.D.I. par la société HOLDING MALLET. La société E.G.D.I. ferait apport à la société HOLDING MALLET de la totalité de son actif, soit 453.095,95 €, à charge de la totalité de son passif, soit 131.116,87 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 321.979,08 €. La société HOLDING MALLET détenant la totalité des 500 actions composant le capital social de la société E.G.D.I., il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de la société E.G.D.I. détenues par la société HOLDING MALLET un boni de fusion de 21.979,08 €. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société E.G.D.I. depuis le 1er janvier 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société HOLDING MALLET. La fusion sera réalisée le 31 décembre 2024. La société E.G.D.I. sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion, soit au 31 décembre 2024. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de REIMS (51) au nom des deux sociétés le 22/11/2024 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux

articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit TRENTÉ jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..

